

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN*, Maire.

Date de convocation
11/12/2025

Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S..

Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D..

Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON

Objet : Vente de l'ancienne caserne de pompiers (parcelle AD 40)

Monsieur Éric DEVAUCHELLE expose la proposition d'achat par Jérémie VASSON de l'ancienne caserne des pompiers, située 203 rue de la chapelle pour l'EI Jérémie Vasson (Le Brasseur).

Occupant déjà les locaux comme locataire de la Commune pour sa micro-brasserie, M. VASSON a formulé une proposition d'achat à hauteur de 60 000 € pour la parcelle AD 40 sous forme de crédit-bail (sur le même montage que les ventes différées proposées aux professionnels de la Maison de Santé).

La commission Bâtiment, matériel, travaux, sécurité réunie le 20 octobre 2025 a formulé la contre-proposition suivante : 60 000,00 € en paiement immédiat ou 66 000,00 € en paiement différé avec un remboursement mensuel supérieur ou égal à 400,00 €.

M. VASSON a décliné cette contre-proposition et a maintenu sa proposition initiale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité** (2 pour, 10 contre et 4 abstentions),
- **REFUSE la proposition d'achat de la parcelle AD 40 par Jérémie Vasson.**

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

